

Paris, le 18 juillet 2007

**Madame Isabelle Barnier,  
Monsieur Petrequin**  
Conseillers au cabinet de Madame la Ministre  
de la Santé, de la jeunesse et des sports

Madame, Monsieur,

Suite à notre rencontre, mardi 10 juillet dernier et comme nous en avons convenu, je vous transmets le document des « 20 propositions pour une politique renouvelée d'éducation populaire » qui constitue la base des réflexions et des mandats du Syndicat de l'éducation populaire. Défendant l'éducation populaire et ses personnels quels que soient leurs employeurs, il nous apparaît indispensable qu'une politique soit clairement définie dans ce domaine ; qu'elle définisse les objectifs et attribue les moyens nécessaires ; qu'elle précise les rôles et missions de chacun en particulier en ce qui concerne l'Etat, les collectivités territoriales et les associations. Pour le SEP, cette clarification doit s'inscrire dans un cadre législatif, c'est pourquoi nous revendiquons une loi d'orientation (ou loi-cadre) pour l'éducation populaire.

Eduquer tout au long de la vie, faire de chacun le co-auteur de sa vie et du monde dans lequel il vit, donner un sens à la citoyenneté, éveiller le sens critique et le libre arbitre, agir pour l'émancipation individuelle et collective, tout cela porte un nom : l'éducation populaire. Comme nous vous l'avons précisé lors de notre entretien, l'originalité de notre démarche s'inscrit justement dans cette revendication de l'éducation populaire. C'est à travers elle que nous pouvons concevoir la construction de politiques de jeunesse, accompagnant cet âge de la vie dans son entrée dans la vie active, citoyenne, sociale, professionnelle... C'est en s'appuyant sur la vie associative, école de démocratie, que peuvent se construire des projets et des actions de citoyenneté, de prise de responsabilité, dans la mixité (sociale, culturelle, d'âge, de sexe,...) des publics.

Les personnels de jeunesse et d'éducation populaire du ministère ont des missions techniques et pédagogiques. Par la **formation**, ils assurent les qualifications des animateurs professionnels et des bénévoles associatifs. Par le **conseil et l'expertise**, ils accompagnent et aident les collectivités territoriales et les associations. Par l'**expérimentation et la recherche**, ils entretiennent leurs compétences et innovent dans les démarches d'une pédagogie active. Dans leur travail, les dispositifs sont des outils au service de la construction des politiques éducatives et non des fins en soi.

Nous vous avons également fait part de nos interrogations et de nos inquiétudes quant à l'avenir de nos missions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative dans la nouvelle organisation ministérielle, du sens de notre rapprochement avec le domaine de la santé, des incidences de la réforme de l'Etat sur les corps et les services déconcentrés. Ces points n'ont pas reçu de réponse lors de cette première rencontre.

Nous avons précisé notre vigilance afin que le volontariat associatif ne détruise pas le bénévolat et surtout ne se substitue pas à l'emploi salarié. Dans ce domaine, une meilleure cohérence entre les services jeunesse et sports et l'ACSE est indispensable. Et nous avons réaffirmé notre opposition au contrat d'engagement éducatif qui n'est une réponse adaptée ni pour l'organisation des centres de vacances et de loisirs ni pour la reconnaissance du métier d'animateur.

Nous avons également rappelé que le SEP est demandeur d'une méthode de travail, permettant de mettre en place des groupes de travail avec des objectifs précis, un échéancier fixé, un pilote mandaté pour négocier. Plusieurs sujets nécessitent une mise en chantier rapide. Sur l'information jeunesse, en grande difficulté, vous avez semblé être d'accord avec nous sur le fait qu'il faut accélérer et renforcer le travail entrepris avec la DJEP, les présidents et directeurs des CRIJ et les représentants des personnels du réseau, afin de proposer des solutions d'avenir tant dans les missions que dans l'évolution des structures juridiques. Vous avez repris à votre compte notre proposition de travailler la question des accueils éducatifs d'enfants et de jeunes. Pour ce faire, vous proposez comme première étape, un bilan départemental puis national en automne des actions menées cette année. Notre demande d'un travail consacré aux politiques éducatives territoriales n'a pas reçu de réponse. Nous insistons sur la nécessité et l'urgence de penser cette question alors que l'importance des collectivités territoriales est croissante, sans être accompagnée d'une définition du rôle et des missions de l'Etat.

Enfin, en ce qui concerne la LOLF, nouvelle méthode qui modifie en profondeur la manière d'appréhender et de gérer les finances publiques, nous souhaitons vivement que la construction des BOP et des programmes, l'élaboration des indicateurs, l'évaluation de l'ensemble de la démarche fassent l'objet de concertation et de dialogue social dans les comités techniques paritaires (ministériel comme régionaux ou d'établissements) dont il est du ressort de débattre des moyens et des conditions d'exercice des missions.

Madame, Monsieur, le SEP vous remercie de cette première rencontre et se félicite d'avoir des interlocuteurs désignés au sein du cabinet de la Ministre. Nombre de nos questions et de nos préoccupations n'ont pu trouver de réponses, mais elles ont pu vous être présentées. Nous ne doutons pas que de nouveaux rendez-vous et des séances de travail nous permettront d'aller plus loin dans l'échange et nous espérons qu'ils déboucheront sur des réalisations concrètes capables d'assurer un avenir durable à nos missions techniques et pédagogique d'éducation populaire dans les domaines de la jeunesse et de la vie associative.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis ADAM  
Secrétaire général du SEP